

LA PYRÉNÉATHLON

24 MARS 2019

COURSE · VÉLO · SKI
PAU · RÉBÉNACQ · GOURETTE



INFOS PRATIQUES COURSE RELAIS 2019

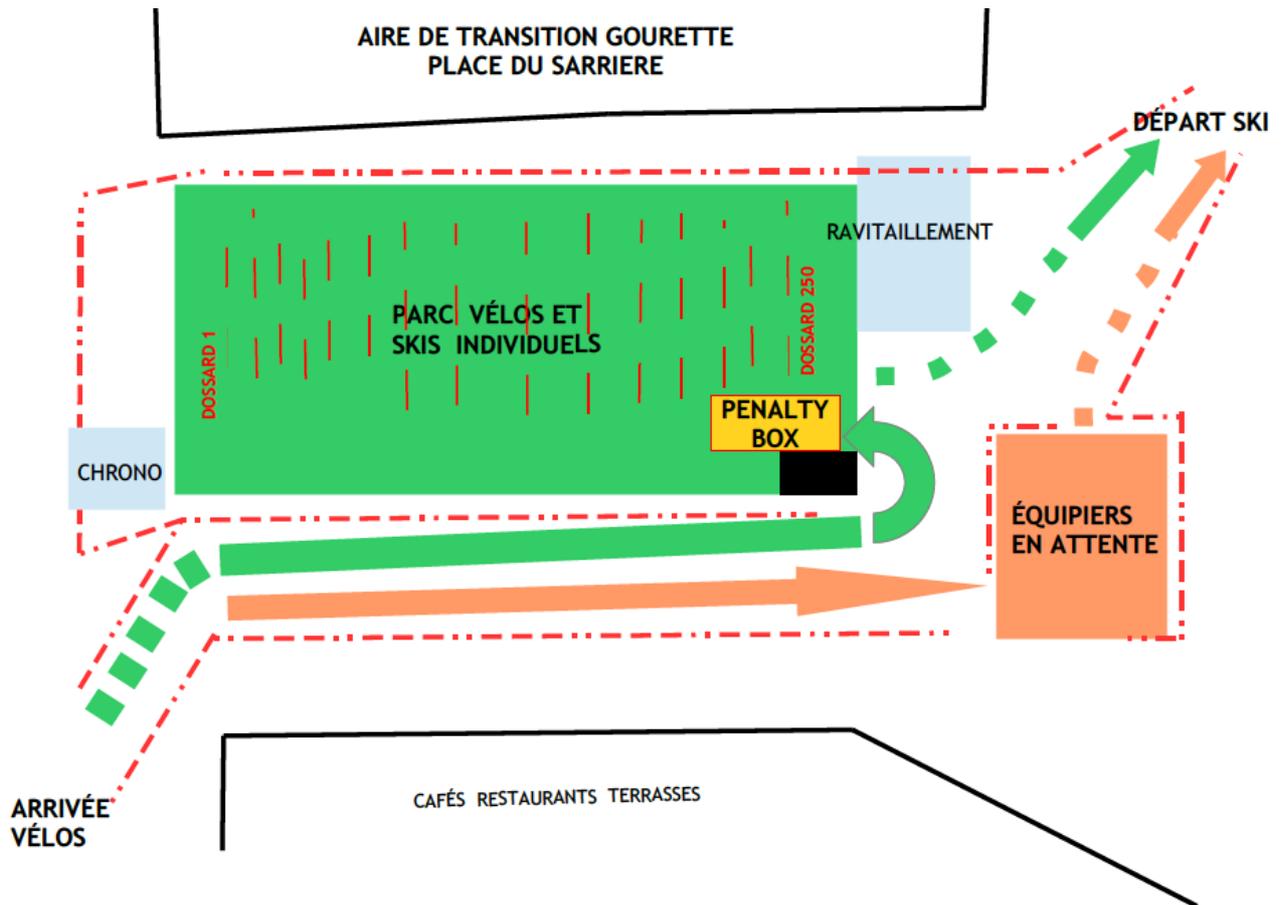
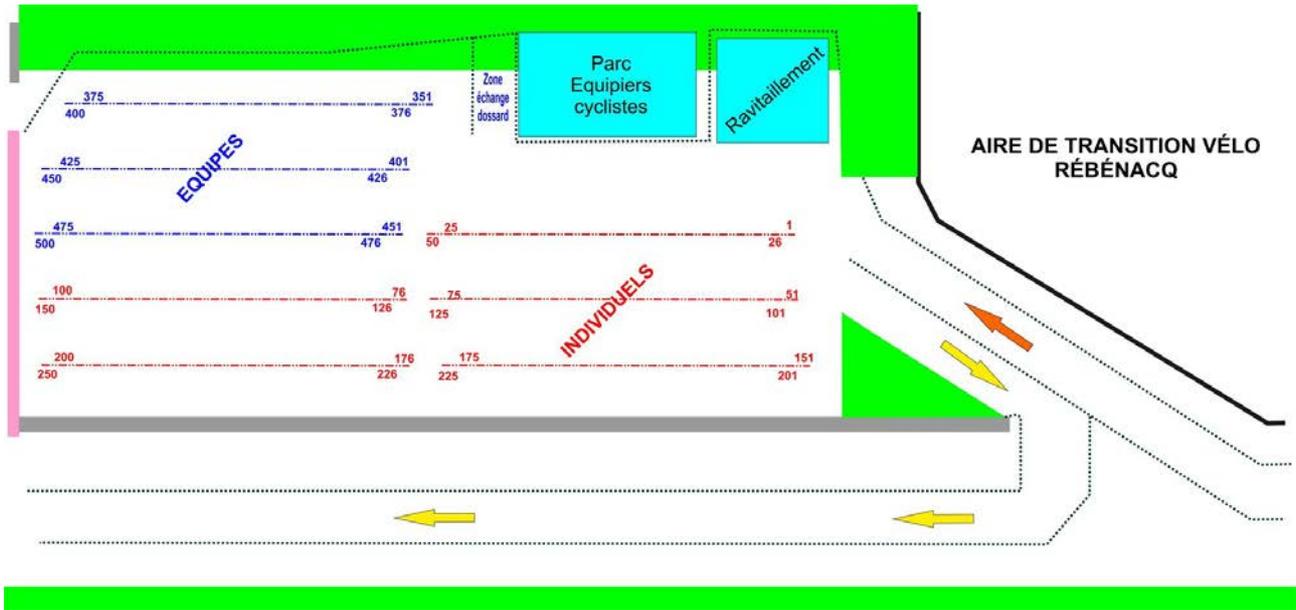
- **Numéro de dossard** : Vous pourrez le retrouver sur le site web de La Pyrénéa à partir du 17 mars 2019
- **Nouveautés**
Règlement :
GoPro ou équivalent interdit – **Carton bleu** en cas de drafting avec penalty box (2 minutes) à l'entrée du parc à ski de Gourette (voir plan).
Dossards :
La **puce est collée au dossard** – le porte dossard est fourni et doit être restitué sur la ligne d'arrivée
Numérotation des vélos avec une **étiquette de selle**
Ravitaillement : Un ravitaillement supplémentaire en course à pied au km 14 partenariat PAU TRIATHLON.
- **Avant course Rébénacq - CYCLISTE** :
7h00 : Retrait de la poche équipe qui contient l'étiquette de selle à coller sur le vélo, le dépliant et le lot offert aux 3 équipiers.
Avant 8h00, déposer le vélo au parc à vélos étiquette collée autour du tube de selle
Seuls les concurrents sont autorisés à pénétrer dans le parc.
Libérer les voies d'accès rapidement.
- **Départ Pau - Parc Beaumont – COUREUR à PIEDS** :
7h45 : Retrait du dossard puce intégrée et de la ceinture porte dossard kiosque à musique dans le Parc Beaumont – Émargement et signature des Pass FFTRI équipe.
LE DOSSARD puce intégrée (avec la ceinture) SERT DE RELAIS
9h05 : Ligne de départ : rappel des consignes de course par l'arbitre
9h15 : Départ de la course en équipe toutes catégories confondues.
- **Aire de transition place du Sarrière à Gourette** :
L'accès à Gourette est interdite aux véhicules. Les skieurs et les accompagnants doivent obligatoirement utiliser le parking du Ley (emplacements réservés) et emprunter le télécabine du Ley gratuit et aménagé pour le transport du matériel (skis et retour des vélos).
13h10 : Dernier délai pour passer le relais au coureur à ski à Gourette.
Au delà de cet horaire, l'équipier ski ne sera pas autorisé à continuer la course.
- **Arrivée Esplanade du Valentin à Gourette** :
La ceinture porte dossard et la puce sont récupérées sur la ligne d'arrivée.
Dossard : vous le gardez, il vaut 20 € chez R Run.
Étiquette de selle : l'étiquette de selle fait office de ticket repas pour les 3 équipiers.
Vente de tickets repas supplémentaires accompagnants et retrait des tickets repas supplémentaires payés en ligne directement auprès du bénévole que ce soit au Cardet ou au Chalet Pyrénéa.
Covoiturage descente Gourette : un tableau sera mis en place aux deux restaurants.
Vous pouvez déjà utiliser celui mis en ligne sur le site www.pyreneasports.com (La Pyrénéa – Covoiturage).
- **Podium et remise des prix** :
15h30 Cinéma de Gourette
Attention : Les lots ne seront remis que sur présence à la remise des prix.

BONNE COURSE

Pour toute info complémentaire, consultez le règlement, consultez le site web à "infos pratiques" avant de surcharger le secrétariat ou de nous contacter par mail. www.pyreneasports.com - info@pyreneasports.com



PLAN DES AIRES DE TRANSITION



REGLEMENT DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Préambule :

Pyrénéa Sports organise « La Pyrénéa Triathlon » dont une partie majeure se déroule en milieu montagnard et est soumise aux aléas météorologiques. En vous inscrivant à la course, vous devez être conscient de ces aléas et accepter le risque de voir la course annulée ou son parcours modifié au dernier moment.

Art 1 "La Pyrénéa Triathlon" est une épreuve d'endurance individuelle. Tout concurrent doit avoir conscience que cette épreuve nécessite une préparation adaptée, qu'elle se déroule selon le principe de semi autosuffisance alimentaire et qu'il empruntera un parcours comprenant une partie en montagne avec des conditions météorologiques pouvant être difficiles.

Art 2 Nombre de participants limité, inscriptions, désistements : **voir les dispositions particulières.**

Art 3 L'épreuve est organisée sous l'égide de la FFTRI, le règlement fédéral sera applicable, il est consultable sur le site internet www.fftri.com. L'épreuve est ouverte aux concurrents licenciés ou non, professionnels ou non, agés de 18 ans. Présentation obligatoire de la licence en cours pour les licenciés. Achat d'un pass-journée FFTRI par l'intermédiaire de Pyrénéa Sports pour les non licenciés.

Art 4 Par le seul fait de son inscription, le concurrent s'engage à se soumettre au règlement de l'épreuve et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non respect de ce règlement.

Art 5 Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer des sanctions ou déléguer un pouvoir à un commissaire d'organisation.

Art 6 Tout médecin officiel a le pouvoir de retirer un concurrent de la course s'il juge que ce participant ne peut continuer physiquement sans risque pour sa santé.

Art 7 Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, bris ou vol d'objets personnels ou de matériel tant pendant l'épreuve que pendant le stockage dans les parcs.

Art 8 L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours en fonction des conditions météo ou de sécurité. En cas de force majeure (conditions météo, arrêté préfectoral ... par exemple) l'épreuve sera annulée (**voir dispositions particulières**)

Art 9 Limitation dans le temps au parc de **transition de Gourette : entrée dans le parc avant 13:00**, sortie du parc avant 13:15. Tout concurrent hors de ces délais ne sera pas autorisé à continuer et sera mis hors course.

Art 10 Environnement : le concurrent s'engage à prendre toutes les dispositions afin de ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. A ce titre, tout abandon de matériel (bidon, tenue, lunettes ...), de déchets et emballages divers est interdit en dehors des zones de propreté prévues par l'organisateur et sera sanctionné.

Art 11 Catégories et classements :
Senior (SH - SF) 18 à 39 ans, Vétéran 1 (VH1 - VF1) 40 à 49 ans, vétéran 2 (VH2 - VF2) 50 à 59 ans, vétéran 3 (VH3 - VF3) 60 à 70 ans.
Classements prévus : Scratch et classements H/F Senior, V1, V2, V3.
Le chronomètre de l'organisation est seule référence officielle.

Art 12 Droit à l'image : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant

l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. **L'utilisation de la « GoPro » ou matériel similaire par les concurrents est interdite**

Art 13 Ravitaillements : principe de la semi autosuffisance alimentaire. Néanmoins, des ravitaillements sont mis en place par l'organisation (voir le plan de course).

RÈGLEMENTATION DES PARCS DE TRANSITION

Art 14 Seuls les concurrents et les membres de l'organisation sont autorisés à pénétrer dans les parcs de transition de Rénénacq et de Gourette.

Art 15 Toute circulation à l'intérieur des parcs se fera à pied.

Rappel pour Gourette.

La circulation automobile est réglementée dans Gourette. Les accompagnateurs doivent utiliser le parking du Ley et les télécabines pour accéder à la station.

COURSE À PIED

Art 16 Les concurrents devront courir sur la partie droite de la chaussée. Le dossard doit être placé devant et non plié.

Art 17 **Accompagnement par un tiers interdit**

Art 18 Respect obligatoire des consignes des membres de l'organisation.

COURSE CYCLISTE

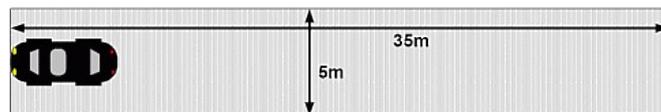
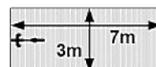
Art 19 Les concurrents ont l'obligation de respecter le code de la route

Art 20 **Port du casque coque dure obligatoire.**

Art 21 Accompagnement, assistance et changement de vélo ou de roue en cours de course sont interdits.

Art 22 Respect obligatoire des consignes des membres de l'organisation.

Art 23 **Drafting interdit passible du carton noir.**



COURSE À SKI

Art 24 Les concurrents doivent suivre le parcours balisé par l'organisation et respecter les couloirs et chicanes de ralentissement. En descente, ils doivent se conformer aux directives et instructions générales de la pratique du ski sur piste. **En s'inscrivant le concurrent s'engage à avoir un niveau de ski minimum 2ème étoile.**

Art 25 **Port du casque coque dure obligatoire.**

Art 26 Seuls sont autorisés :
Ski de randonnée (ski, télémark, ski nordique, snow split) : montée et descente à ski.

Snowboard : montée en raquettes et descente en snow (raquettes obligatoirement descendues par le concurrent)

Tout autre moyen est interdit : montée à pied ou en crampons, descente en raquettes ou luge, etc.

SANCTIONS

Se reporter au règlement de la FFTRI.

LA PYRÉNÉA TRIATHLON 2019

**Pour les équipes, le dossard puce sera pris
PARC BEAUMONT à Pau**

par le co-équipier de la course à pied à partir de 8h00

PROGRAMME DE LA COURSE À PIED

DÉPART

A Pau Parc Beaumont. Signature de la feuille de départ, prise du dossard puce sous le kiosque du Parc Beaumont à **partir de 8h00**

-Départ Équipes toutes catégories à 9 h 15

PARCOURS COURSE À PIED

Pau-Rébénacq, distance 18 Km, dénivelé 104m

-**Parc Beaumont** ↗ Boulevard des Pyrénées ↖ Traversée du jardin du Château- Basse Plante ↗ Rue Marca ↗ Pont et rue du XIV juillet ↖ Traversée Jurançon ↖ Ch Vert Galant - Voie verte de Gan

-**Gan** : traversée par la ville, **ravitaillement** eau et fruits secs (Place de la Mairie de Gan). ↗ D 934, **ravitaillement km14**

-**Rébénacq** : traversée du Nééz par la passerelle et arrivée place de la Mairie.

PARC DE RÉBÉNACQ

Ravitaillement : eau, thé et café, oranges et citrons, sucre.

PROGRAMME DE LA COURSE CYCLISTE

Le co-équipier de l'épreuve cycliste doit se rendre à **Rébénacq à 7 h 00** pour déposer son vélo et récupérer la poche administrative de son équipe dans laquelle se trouve notamment Tshirt, plaquette, numéro etc ...

PARCOURS COURSE À VÉLO

Rébénacq-Gourette, distance 36km, dénivelé 1046m

-D 934 de Rébénacq à Laruns en passant par :

-Séviacq Meyracq ↗ Louvie Juzon

-Bielle (village) ↗ Laruns

-puis Eaux-Bonnes par la D 618 et arrivée à Gourette, place Sarrière.

Ravitaillement à Laruns et après les Eaux-Bonnes

PARC À SKI DE GOURETTE

Ravitaillement : eau, café et thé froid et chaud, oranges et citrons coupés, fruits secs, coca.

PROGRAMME DE LA COURSE À SKI

Compte tenu de la réglementation des parkings de Gourette, le co-équipier de l'épreuve ski doit prendre toutes les dispositions pour se rendre à l'heure au parc de Gourette. Il devra utiliser le télécabine du Ley et ne bénéficie pas de priorité.

PARCOURS COURSE À SKI

Gourette Cinto Gourette, distance 3km de montée, dénivelé 706 m.

Parcours balisé : Respecter les balises, couloirs et chicanes de ralentissement. **Déchausser les skis** obligatoirement à l'endroit imposé par l'organisation avant l'arrivée sur l'Esplanade du Valentin.

A partir de 13h00, le co-équipier skieur sera autorisé à faire le parcours ski sans attendre l'arrivée de son cycliste. Il le fera sous sa seule responsabilité, sans dossard, l'équipe étant retirée du classement.

RESTITUTION DE LA CEINTURE PORTE DOSSARD

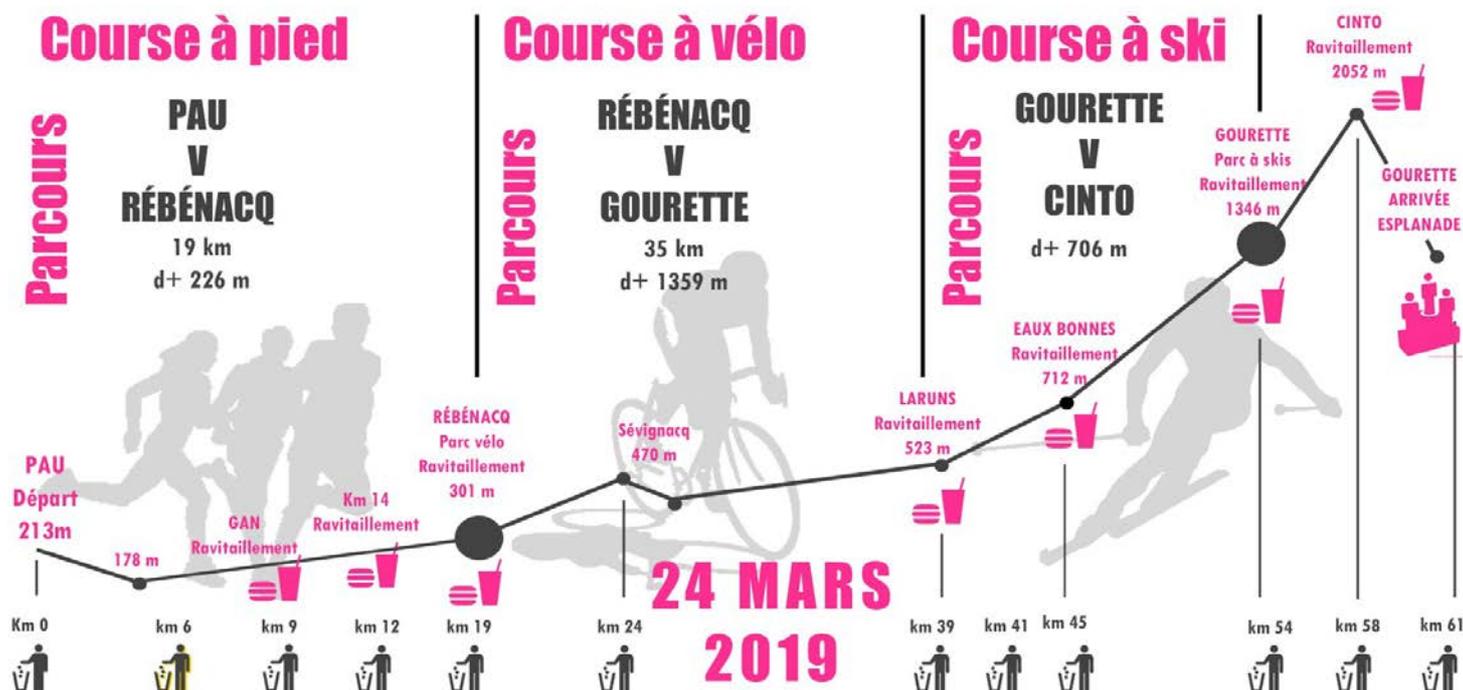
Cette restitution se fait sur la ligne d'arrivée.

PASTA PARTY AU CHALET DE PYRÉNÉA et au CARDET

Ticket repas = étiquette de selle. L'étiquette de selle La Pyrénéa en relais est échangeable contre 3 tickets repas au Chalet du Cardet.

REMISE DES PRIX :

Cinéma de Gourette à 16h00



LA PYRÉNÉA TRIATHLON 2019

DISPOSITIONS PARTICULIERES 2019

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- 250 individuels – 50 € FFTRI – 55€ Non FFTRI
 - 220 dossards en vente sur internet uniquement
 - 20 dossards partenaires majeurs
 - 10 dossards réservés Pyrénéa Sports
- 150 équipes de 3 équipiers en relais - 105€
 - 140 dossards en vente sur internet uniquement
 - 10 dossards réservés Pyrénéa Sports

MODALITES D'INSCRIPTION :

- Inscriptions sur internet uniquement du à partir du 5 janvier 2019 – 8h00 dans la limite des places disponibles.

DESISTEMENT EPREUVE INDIVIDUELS :

Une assurance « annulation » facultative indépendante de l'organisation vous est proposée lors de l'inscription à l'épreuve individuelle.

En cas de désistement, et ce, pour toute raison, il conviendra de faire jouer son assurance individuelle. Dans le cas où l'assurance individuelle facultative n'a pas été souscrite, aucun remboursement ne sera effectué par l'organisation.

Vous pourrez procéder à un échange de dossard après accord de l'organisation, le concurrent remplacé gèrera directement son remboursement avec le concurrent remplaçant. Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisation.

Dans tous les cas, en cas de désistement, vous devez contacter l'organisation – info@pyreneasports.com.

DESISTEMENT EPREUVE RELAIS :

Une assurance « annulation équipe » est incluse dans l'inscription à l'épreuve en relais par équipe.

En cas de **désistement de l'équipe et uniquement de l'équipe entière**, et ce, pour toute raison, il conviendra de faire jouer son assurance annulation équipe. Aucun échange de dossard équipe n'est autorisé, le dossard reste la propriété de l'organisation et pourra être réattribué par celle-ci.

En cas de **désistement d'un équipier**, le remplacement de l'équipier est autorisé sous condition de l'aval de l'organisation. Après accord de l'organisation, l'équipier remplacé gèrera directement son remboursement avec l'équipier remplaçant. Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisation.

MODIFICATION OU ANNULATION DE L'EPREUVE :

Modifications :

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours en fonction des conditions météo ou de sécurité selon les critères suivants :

Conditions normales : déroulement selon la description ci-dessus.

Conditions météo acceptables mais manque de neige à Gourette et impossibilité de faire la partie ski : déroulement normal jusqu'à Gourette. Partie ski remplacée par un trail dans la station de Gourette.

Annulation :

En cas de force majeure, conditions météo défavorables montée en vélo impossible pour accéder au parking du Ley ou arrêté préfectoral ou autre : la course est annulée.

La décision de modification du déroulement ou d'annulation pourra se faire jusqu'au matin de la course.

Dans le cas d'une annulation, l'organisateur procédera à un remboursement de 50% de l'engagement.